



## **COMMUNIQUE DE PRESSE DU CLUB DE PARIS ET DE L'IIF**

### **REUNION ANNUELLE DU CLUB DE PARIS AVEC LES CREANCIERS NON-MEMBRES DU CLUB DE PARIS ET DU SECTEUR PRIVE**

Paris, le 22 octobre 2013 - Le Club de Paris et l'Institute of International Finance ont conjointement organisé pour la treizième année consécutive une rencontre entre les créanciers du Club de Paris, les membres associés du Club de Paris et des représentants de créanciers privés. Des représentants du FMI et de la Banque mondiale ont également participé à cette réunion.

Les créanciers souverains et les représentants du secteur privé ont ainsi échangé sur plusieurs enjeux actuels en matière de financement international.

Tout d'abord, les créanciers ont évoqué l'évolution des flux de capitaux dans les pays à faible revenu et les défis potentiels qui y sont associés.

Les créanciers ont ensuite débattu des activités de restructuration les plus récentes du Club de Paris, en mettant l'accent sur le Myanmar et sur la fin prochaine de l'Initiative PPTTE. Les participants ont procédé à un échange de vues sur l'évolution de la situation de la Grenade, du Soudan et du Zimbabwe. Les participants ont également brièvement évoqué le litige en cours devant les tribunaux américains, opposant l'Argentine à ses créanciers procéduriers et ont discuté des implications potentielles en matière de restructuration de dette future.

Le Président du Club de Paris est ensuite revenu sur l'expérience unique du Club et son bilan de 429 négociations fructueuses avec 90 pays depuis 1956. Il a présenté une vision plus prospective du Club et notamment son rôle central dans l'environnement changeant de l'architecture financière internationale. Les participants ont salué la position du Club de Paris comme une contribution essentielle au débat en cours sur les expériences récentes en matière de restructuration de dette souveraine.

Les créanciers publics et privés ainsi que d'autres représentants du secteur privé ont évoqué le cadre existant pour la prévention et la résolution de crise de la dette souveraine, en mettant l'accent sur l'évolution des techniques du secteur privé en matière de gestion de risque souverain, ainsi que les principales caractéristiques des dernières restructurations de dette souveraine. À cet égard, les créanciers privés ont souligné les travaux en cours visant à renforcer l'approche contractuelle, basée sur les marchés, des restructurations de dette souveraine, principalement via des clauses d'agrégation renforcées, en vue de faciliter la participation élevée des créanciers, tout en respectant leurs droits de propriété.

Enfin, les participants ont procédé à un examen plus approfondi des questions de restructuration de la dette souveraine, avec notamment une présentation par les services du FMI, suivie d'une discussion portant sur les points saillants et les suggestions d'améliorations des modalités existantes pour de telles restructurations, ainsi que de la politique du FMI et son cadre juridique dans ce domaine.